

Nombre de conseillers :	
En exercice	18
Présents	15
Votants	18

N° D033_FINANCES : Budget Principal_ Compte administratif
--

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

Absent (0) :

Excusés (3) : CHEVALLAY Patrice, pouvoir à TRINCAT Christophe
PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire,
VEZIN Pascale, pouvoir à PODEVIN Christian

Votants (18)

Mme WIART présente le Compte Administratif de la commune au titre de l'exercice 2024. Il en ressort un résultat de fonctionnement de 666 601.85 € et un déficit d'investissement de 130 847.16 €. Soit un résultat de l'exercice de 535 754.69 €.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du Receveur.

Considérant que Monsieur Bruno GILLET a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la Commune de Saint-Paul-en-Chablais, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du Budget 2024.

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (hors restes à réaliser)

Le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 du budget principal définitivement closes et les crédits annulés.

BUDGET PRINCIPAL 2024

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Résultat de l'Exercice 2024	A	2 154 689.45	2 821 291.30	666 601.85
Excédent de Fonctionnement reporté de N - 1			2 311 454.26	2 311 454.26
FONCTIONNEMENT : RESULTAT CUMULE 2024	B	2 154 689.45	5 132 745.56	2 978 056.11
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Résultat de l'Exercice 2024	C	731 747.93	600 900.77	- 130 847.16
Solde d'exécution reporté de N - 1		316 830.23		- 316 830.23
INVESTISSEMENT : RESULTAT CUMULE 2024	D	1 048 578.16	600 900.77	- 447 677.39
Restes à Réaliser à reporter en N + 1				
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL				
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	A + C	2 886 437.38	3 422 192.07	535 754.69
TOTAL RESULTAT CUMULE 2024	B + D	3 203 267.61	5 733 646.33	2 530 378.72

Au registre sont les signatures
 Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
 Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



 Le Maire,
 Bruno GILLET
